

L'engagement électoral du Président de la République, du 6 avril 2007, semblait aller en ce sens : « Je créerai **une cinquième branche de la protection sociale** pour consacrer suffisamment de moyens à la perte d'autonomie et garantir à tous les Français qu'ils pourront rester à domicile s'ils le souhaitent. ».

Nous en sommes loin !

La prise en compte de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des défis de notre société du XXI^{ème} siècle.

Pour vivre en société, il faut être solidaire
La solidarité passe par la protection sociale

L'aide à l'autonomie, quel que soit l'âge doit rester dans le champ de la protection sociale.



C'est tous ensemble que nous pourrons faire aboutir cette volonté. Que nous propose-t-on aujourd'hui ? Le débat est ouvert.

C'est un risque qu'il faut couvrir,

mais pas dans n'importe quelles conditions

C'est pourquoi nous voulons un cinquième risque

avec

La création d'une prestation de compensation, universelle et personnalisée (personnes âgées et personnes handicapées), quels que soient l'âge, le projet de vie et le lieu d'habitation de la personne.

Un financement basé sur la solidarité nationale assis sur tous les revenus (du travail, mais aussi du capital).

Les signataires de l'action :

ADPA Association d'Aide à Domicile des Personnes Agées
 AD-PA38 Association des Directeurs au service des Personnes Agées
 Aïnés Ruraux Fédération départementale
 ALERTES Association pour la qualité de vie des personnes âgées
 ARRBPA Association des Résidents de Reynies et de Bévière
 CGT Union Départementale de l'Isère
 CGT Santé Union Syndicale CGT Santé et Action Sociale
 CLARG Comité de liaison des Associations de Retraités Grenoblois
 CODERPA 38 Comité départemental des retraités et personnes âgées
 FGR-FP Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
 FNAR Fédération Nationale des Associations de Retraités
 FRANCE ALZHEIMER de l'Isère
 MUTUALITÉ FRANÇAISE Union Territoriale de l'Isère
 ODPHI Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère
 OMR Office Municipal des Retraités d'Eybens
 UDIPRA Union de Défense des Intérêts des Préretraités et Retraités UFR
 UDCCAS Union Départementale des CCAS
 UTR-CFDT Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Isère
 UNA Isère Union nationale de l'aide, des soins, et des services à domicile.
 UNION DES RETRAITÉS CFTC
 UNSA Union Nationale des Syndicats Autonomes
 UNRPA Union Nationale des Retraités et Personnes Agées
 USRI CGT Union Syndicale des Retraités de l'Isère CGT

**C'est un effort supportable pour les finances publiques
 C'est une solution prioritaire de justice sociale**

Plus d'informations sur le site: www.alertes38.org
 onglet «5ème risque-Isère »
 alertes - Grange du château - 8 rue du Château -
 38320 EYBENS

La dépendance nous concerne tous

Aujourd'hui 1 200 000 personnes âgées perçoivent l'AP.A.(l'Allocation Personnalisée d'Autonomie), et 200 000 la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

Plus de 4 000 000 de personnes sont des aidants bénévoles auprès de proches âgés dépendants et d'enfants ou adultes en situation de handicap.

Et si demain c'était vous !

La situation actuelle n'est pas satisfaisante:

- Manque important de personnel.
- Maintien à domicile : reste à charge pouvant atteindre 1 800 € mensuel
- En établissement : reste à charge en moyenne 2 100 €

Quatre « risques » sont pris en charge actuellement par la Sécurité Sociale :

- maladie ● invalidité ● maternité
- accident du travail.

Pourquoi la dépendance des personnes âgées et handicapées ne deviendrait-elle pas

Le cinquième risque ?



Le rapport de la commission Rosso-Debord de juin 2010, commandité par le gouvernement aux députés, préfigure les choix politiques qui seront retenus lors de l'examen de la prochaine loi.

Ces orientations nous inquiètent :

La prise en compte de la dépendance par la solidarité nationale serait **insupportable pour nos finances**

Il n'est question que **des personnes de plus de 60 ans.**

Le rapport considère **les personnes âgées** uniquement comme **un coût pour la société.**

Le rapport prévoit le retour **au recours sur succession** pour les demandeurs d'une allocation personnalisée d'autonomie (APA) possédant un patrimoine d'au moins 100 000

Le rapport prévoit la souscription obligatoire d'une assurance privée, 'perte d'autonomie' **dès l'âge de cinquante ans.**

Le rapport prévoit **la suppression de l'APA aux GIR 4** (aide pour la toilette ou les repas); soit près de la moitié des bénéficiaires actuels.

Et voici pourquoi :

- La France consacre actuellement 1,1% de son Produit Intérieur Brut (PIB) à la prise en charge de la dépendance. La prise en charge totale doublerait à terme cette somme. Ce qui resterait dans la moyenne constatée **dans les pays européens : entre 1 et 3% de la richesse nationale. Il s'agit donc seulement d'un choix de priorités budgétaires et donc politiques.**
- L'objectif de suppression de la barrière de l'âge à 60 ans pour les Personnes handicapées, retenu par la loi de 2005 est totalement abandonné. **Devenir handicapé après 60 ans ouvrira des droits moins importants que si on le devient avant 60 ans.**
- Vivre plus longtemps est une chance pour chacun, si notre société sait s'y adapter. Les retraités et personnes âgées sont des bénévoles irremplaçables et des consommateurs importants. **Une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie serait créatrice de milliers d'emplois nouveaux.**
- Le recours sur succession existait pour la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) et fut supprimé en 2003 car trop de personnes âgées s'en privaient pour ne pas pénaliser l'héritage de leurs enfants. **Le recours sur succession est une inégalité selon que l'on a des parents dépendants ou non et une double peine pour ceux qui ont déjà dû passer tellement de temps à s'en occuper comme aidants bénévoles.**
- C'est une mesure, voulue et attendue par les assureurs privés. **Il s'agit d'une mesure qui ne respecte pas le principe de la solidarité nationale. «De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins». Pourquoi devront-ils payer chaque mois de 30 à 50 , ceux qui doivent vivre avec des retraites de 700 ou 900 tout comme ceux qui touchent 10 fois plus ?**
- Les personnes, aidées pour les actes quotidiens de la vie, bénéficient, grâce à cette aide, d'un accompagnement et d'un soutien. **Elles connaîtraient rapidement un isolement et une dépendance plus profonds. Cela coûterait en définitive bien plus cher à la collectivité et mènerait à la destruction de milliers d'emplois à domicile.**